



## NEWSLETTER N° 5

----

OCTOBRE 2016

Chers(es) adhérents(es), chers(es) amis(es),

Bienvenus dans cette cinquième lettre mensuelle placée sous le signe des élections de la CCI de Haute-Savoie.

Une fois encore la Fédé74 apporte tout son soutien à la liste d'union emmenée par Guy Métral, liste qui, rappelons-le, compte pas moins de huit membres de la fédé74 (sur quarante candidats).

Cette newsletter fait également le point sur les "dimanches du maire" et la prime à l'embauche.

Bonne lecture à vous,

Eddy ETIENNE  
Président de la fédé74

## ÉLECTIONS CONSULAIRES 2016 : le pouvoir est aux entreprises



Du 20 octobre au 2 novembre 2016, votez aux élections de la CCI Haute-Savoie.

Cette élection vous permet d'élire les chefs d'entreprise et cadres dirigeants du commerce, de l'industrie et des services qui vous représenteront sur le département pendant les cinq prochaines années.

Toutes les informations sur

[www.haute-savoie.cci.fr/votre-cci/nous-connaitre/les-elections-consulaires/elections-des-membres-de-la-cci-haute-savoie](http://www.haute-savoie.cci.fr/votre-cci/nous-connaitre/les-elections-consulaires/elections-des-membres-de-la-cci-haute-savoie)

## La Fédé74 SOUTIENT la Liste d'Union et de Rassemblement des Entreprises de Haute-Savoie " En Avant l'Entreprise ! "

Comme lors des deux précédentes mandatures, la Fédé74 a choisi de s'allier à la liste menée par le Président sortant Guy Métral.

Cette liste fédératrice des entreprises du département porte un projet auquel la Fédé74 croit. Tant la vision pour le rôle de la CCI que les objectifs pour le commerce nous ont convaincus de l'importance de la rejoindre. Vous aussi croyez en ce projet !

Votez pour une CCI utile au commerce,



[Votez pour la Liste d'Union et de Rassemblement des Entreprises de Haute-Savoie !](#)



Information sur [www.guymetral.fr](http://www.guymetral.fr)

## Les SECRETS des VENDEURS d'ELITE

La CCI74 organise le 27 octobre prochain une soirée destinée aux commerçants désireux d'obtenir des conseils immédiatement applicables pour augmenter leurs ventes et développer leur clientèle.

Présentée par Michael AGUILAR, fondateur de « Vendeurs d'élite », cette soirée promet d'être riche en enseignements !



Les informations sur : [www.haute-savoie.cci.fr/votre-cci/agenda/1058-les-secrets-des-vendeurs-d-elite](http://www.haute-savoie.cci.fr/votre-cci/agenda/1058-les-secrets-des-vendeurs-d-elite)

## DIMANCHES du MAIRE 2017: le point de vue de la Fédé74



La fédé74 a fait parvenir aux maires du département un courrier afin de leur rappeler la réglementation concernant la fixation des « dimanches du maire » qui permettent d'accorder une dérogation au travail des salariés des commerces le dimanche ainsi que sa position en faveur d'une limitation du nombre de ces dimanches à 6 maximum au lieu des 12 possibles par an. Rappelons que les dates de l'année 2017 doivent être fixées par arrêté municipal au plus tard le 31 décembre 2016.

En plus de son courrier aux maires du département, la Fédé74 a publié un article dans les pages de notre partenaire l'Eco des Pays de Savoie.



Courrier et article sur [www.fede74.com/2016/10/19/dimanches-du-maire-avis-de-la-fede74/](http://www.fede74.com/2016/10/19/dimanches-du-maire-avis-de-la-fede74/)

## PRIME EMBAUCHE PME : plus que quelques mois pour en bénéficier

L'aide s'adresse aux entreprises de 0 à 250 salariés, quel que soit leur statut (SA, associations, groupements d'employeurs...), qui embauchent entre le 18/01/2016 et le 31/12/2016 un salarié rémunéré jusqu'à 1.3 fois le Smic en CDI, CDD de plus de 6 mois, transformation d'un CDD en CDI, ou contrat de professionnalisation d'une durée supérieure ou égale à 6 mois. Le montant de l'aide est de 4 000 € maximum par salarié (attention, ce montant est proratisé en fonction du temps de travail du salarié et de la durée du contrat dans la limite de 24 mois). Cette prime est cumulable avec la réduction générale bas salaire, le pacte de responsabilité et de solidarité, et le CICE.



Tink Solutions  
Notre expérience à votre service

Exemple : une entreprise qui embauche un salarié en CDD 12 mois à temps plein au Smic (1467 € bruts par mois au 01/01/2016) versera 600 € / mois de charges patronales (taux moyen pour une entreprise de moins de 10 salariés). Elle pourra bénéficier de :

- 440 € / mois de réduction bas salaires et pacte...
- 88 € / mois de CICE
- 166 € / mois de prime embauche PME (2000 € sur 12 mois) ce qui donne 100% des cotisations patronales remboursées.

Retrouvez plus d'informations sur : [www.tinksolutions.fr](http://www.tinksolutions.fr)

## AGENDA

- 07 novembre 2016 : Conseil d'Administration Fédé74
- 28 novembre 2016 : Soirée d'information réglementaire et législative
- 12 décembre 2016 : Soirée des Présidents d'UC et de Syndicats